



<sup>1</sup>Un message d'alarme concerne une adresse de destination et est donc à comptabiliser comme une intervention, c.à.d. qu'à chaque fois que les sapeurs-pompiers interviennent à une adresse de destination, il faut comptabiliser l'intervention surtout pour les événements dus à la nature.

<sup>2</sup>Tous les événements qui nécessitent une lutte active contre les incendies (par ex. incendie de bâtiment, incendie de véhicule, incendie de forêt et de culture).

<sup>3</sup>Gêle, tempête, neige, crue, coulées de boue, événements liés à une situation météorologique générale, etc. Le sinistre doit être une conséquence de l'événement, et le facteur doit être extérieur.

<sup>4</sup>L'intervention nécessite l'utilisation de d'outils de sauvetage hydrauliques. Le service de transport lors d'un accident n'est pas un secours routier, mais une prestation de service.

<sup>5</sup>Des interventions au profit de tiers (p. ex.: sauvetage de personnes dans des ascenseurs, sauvetage de véhicules, sauvetage d'animaux).

<sup>6</sup>P. ex. accident de la circulation avec fuite de matières

<sup>7</sup>Tous les événements impliquant une substance biologique ou chimique et représentant un danger pour l'environnement ou nécessitant une intervention des spécialistes biologie et chimie. (p. ex.: incendie, accident de la circulation, accident technique dans une usine).

<sup>8</sup>Tout événement qui implique un objet contenant une source radioactive endommagée (substance radioactive) et qui nécessite l'intervention de spécialistes de la radioprotection (protection A), p. ex. incendie, accident de circulation, accident technique.

<sup>9</sup>Des interventions techniques sur des installations ferroviaires: accidents impliquant des véhicules ferroviaires (p. ex.: train, tram, funiculaire)

<sup>10</sup>Déclenchement d'alarme via l'IDA / la centrale d'alarme avec sorti mais sans intervention ultérieure des sapeurs-pompiers, incl. fausses alarmes (déclenchement abusif de l'alarme via la centrale d'alarme, pression volontaire de boutons, déclenchement d'alarme erroné par des tiers [barbecue, combustion de déchets de jardin, etc.]). L'utilisation de l'IDA et la recherche du détecteur déclencheur de l'alarme ne constituent pas une intervention.

<sup>11</sup>P. ex. opérations de recherche (recherche de personnes disparues)

<sup>12</sup>Les prestations de service sont des interventions sans alarme. Elles peuvent être planifiées à l'avance et ne sont pas urgentes (p. ex. régulation de la circulation lors d'événements, piquet de salle).

<sup>13</sup>Des personnes secourues sont des personnes qui n'ont pas pu se tirer elles-mêmes d'une situation d'urgence.

<sup>14</sup>Des animaux secourus sont des animaux qui doivent être sortis de leurs enclos à la suite d'un événement (incendie/tempête).